

## **AMIANTE : LE CANCER PEUT METTRE QUARANTE ANS AVANT DE SE DÉCLARER**

### **Eternit a bonne conscience**

L'inhalation de poussière d'amiante a provoqué la mort de 45 anciens employés de l'entreprise glaronaise. L'Italie se préoccupe du sort de ses anciens saisonniers.

ATS

Quarante-cinq anciens employés d'Eternit SA sont morts d'un mésothéliome, cancer provoqué par l'inhalation de poussière d'amiante. L'entreprise installée à Niederurnen (GL) rejette pourtant les accusations lui reprochant de n'avoir pas suffisamment pris de mesures pour protéger ses employés. Les victimes ont toutes travaillé chez Eternit à la production de fibrociment dans les années soixante et septante.

L'entreprise a décidé en 1976 d'exclure progressivement l'amiante de ses produits, quand le danger de cette substance pour la santé a été révélé. «Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour protéger nos employés proportionnellement à l'état des connaissances scientifiques», a expliqué le directeur des ventes, Fredi Wittenwiler.

Pour l'essentiel, les mesures de sécurité et de protection étaient déjà en place au milieu des années septante. Concrètement, chaque place a été dotée d'un dispositif d'aspiration. Les employés ont commencé à travailler avec une combinaison et un masque et des installations ont été mises en place pour purifier l'air, a précisé Fredi Wittenwiler. Des mesures supplémentaires ont été prises dans les années huitante pour diminuer la présence de poussière d'amiante.

Les pathologies liées à l'amiante sont considérées comme des maladies professionnelles et leurs coûts reviennent principalement à la charge de la Suva (ex-CNA). «Les prestations versées par la Suva devraient exclure toute autre demande de dédommagement», estime l'entreprise. Les responsables d'Eternit n'ont pas voulu se prononcer sur la demande d'entraide judiciaire déposée par l'Italie. Sur la base de soupçons d'homicide par négligence, les enquêteurs transalpins souhaitent consulter les documents de la société Eternit: une dizaine de saisonniers italiens qui ont travaillé dans l'entreprise dans les années soixante et septante ont succombé au mésothéliome.

La procédure est pendante devant la justice glaronaise. La requête du Parquet de Turin a été rejetée et renvoyée à ses auteurs pour vice de forme.

### **Le problème subsiste**

L'amiante est interdit en Suisse depuis 1990. Pourtant chaque année, des dizaines de personnes décèdent des suites d'une exposition à cette substance cancérigène. Certaines maladies mettent en effet entre vingt et quarante ans à se développer.

Selon les statistiques de la Suva, plus de la moitié des décès dus à une maladie professionnelle sont liés à l'amiante. Cette tendance va perdurer ces prochaines années, indique le porte-parole de la Suva Henri Mathis. «On risque même d'observer une augmentation.»

L'utilisation de l'amiante, un silicate fibreux, s'est particulièrement développée après la Seconde Guerre mondiale. Le produit était destiné à l'isolation thermique des bâtiments et à la protection contre les incendies. Il servait aussi à la fabrication de garnitures de freins et d'embrayage dans l'industrie automobile.

Six mille tonnes de fibres d'amiante brut étaient utilisées en Suisse en 1989. Il est impossible d'évaluer le nombre de personnes qui ont été exposées, explique Henri Mathis. Celles qui déclarent la maladie aujourd'hui sont des ouvriers des années 1950 à 1970. La pathologie la plus grave liée à l'amiante est le mésothéliome. Chaque année, la Suva recense cinquante nouveaux cas de cette forme de cancer

de la plèvre et du péritoine. La maladie met en général entre vingt et quarante ans à se développer. Elle est mortelle après un à deux ans, lorsqu'elle n'est pas traitée à temps. L'amiante peut aussi provoquer l'asbestose, une maladie qui augmente les risques de cancer des poumons et de tumeurs. Le temps de latence est de dix à quinze ans. Contrairement au mésothéliome, seuls dix cas par année sont annoncés auprès de la Suva.

En 1984-1985, la Suva a recensé 4000 bâtiments contenant de l'amiante, dont 60% ont été assainis à ce jour. La loi rend obligatoire le «désamiantage» des immeubles officiels. Mais les propriétaires privés sont quant à eux libres de le faire ou non.

### **Où se cache l'amiante?**

Protections contre incendie, corrections acoustiques, isolations thermiques et phoniques ou barrières anticondensation, l'amiante se trouve dans de nombreux matériaux.

FLOCAGE: c'est un matériau très friable et faiblement aggloméré. Une tête d'épingle peut contenir plus de 2 millions de fibres d'amiante.

EN FEUILLES: isolations thermiques de cheminées, de fours, d'appareils de chauffage à gaz ou de cuisinières.

EN PLAQUES: dans les faux plafonds, les cloisons légères, les portes ou clapets coupe-feu.

AMIANTE TRESSÉE: fabrication de cordes ou tissus.

AVEC DES LIANTS: résines, bitume ou plâtre.

AMIANTE-CIMENT: de nombreux matériaux en fibrociment ont été utilisés dans la construction (toiture, tuyaux de canalisation, bacs à fleurs, conduits de ventilation, chemin de câbles électriques, descente d'eau).

### **INTERVIEW EXPRESS d'Eduard Back, collaborateur scientifique de l'Office fédéral de l'environnement.**

- Que fait Berne pour régler le problème de l'amiante?
- L'amiante n'est plus considéré comme un problème au niveau de la Confédération, dans la mesure où le législateur a pris les mesures nécessaires. L'utilisation d'amiante est interdite en Suisse depuis 1990 et tous les bâtiments officiels doivent être assainis. Ce travail n'est pas encore achevé, mais il n'existe pas d'inventaire à ce propos sur le plan national. Cette question est de la compétence des cantons.
- L'assainissement ne concerne que les bâtiments officiels. Et les privés?
- Il est vrai qu'il y a encore en Suisse, sur les toits, des kilomètres carrés de plaques en éternit contenant de l'amiante. Les risques encourus sont faibles, dans la mesure où le produit est pris dans du ciment. C'est à l'occasion d'éventuels travaux de transformation ou de démolition qu'il faut prendre des précautions, mais ces mesures sont de la responsabilité des privés. Ils peuvent recourir à des conseils de la Suva, ou demander une expertise.
- Et les plaques en éternit qui sont actuellement encore fabriquées en Suisse?
- Elles ne contiennent pas d'amiante. La Suisse a été un des premiers pays à prendre des mesures sévères contre cette substance, mais la question n'est pas encore totalement réglée sur le plan international. A l'étranger, notamment dans certains pays de l'Est et des pays en développement, il y a encore des usines qui mettent sur le marché des produits contenant de l'amiante.

## Le site de Payerne épargné

Sur les 700 personnes décédées en Suisse, depuis le début des années septante, des suites d'un mésothéliome, 45 étaient des collaborateurs de la firme Eternit. Selon Fredi Wittenwiler, directeur des ventes et du personnel, toutes étaient occupées sur le site principal d'Eternit en Suisse, à Niederurnen (GL). «Aucun cas n'a été décelé à Payerne», assure le cadre. Eternit a dans la cité broyarde, depuis 1958, son second site de production en Suisse. Environ 150 personnes y sont actives et fabriquent près du tiers de la production annuelle d'éléments en fibrociment du groupe Eternit.

Fredi Wittenwiler ne peut exclure qu'un mésothéliome n'apparaisse une fois chez un collaborateur du site broyarde. S'il n'y en a pas à ce jour, c'est que ce site est plus récent que celui de Glaris, opérationnel depuis le début du siècle. De plus, peu après la mise en exploitation des lignes de production de Payerne, des précautions ont été prises dans la manipulation de l'amiante avant que celui-ci ne soit abandonné, il y a douze ans.

Plutôt confiants, les ouvriers payernois interrogés sur les risques qu'ils courent répondent systématiquement qu'il n'y a plus d'amiante sur leurs chaînes depuis 1990 et qu'ainsi ils ne se sentent pas en danger. Pas question, toutefois, pour eux de témoigner à visage découvert. Lorsqu'on leur fait remarquer que le mésothéliome peut se déclarer trente à quarante ans après l'inhalation des particules d'amiante, la plupart sont fatalistes. «On finit tous par mourir de quelque chose», lâchent-ils.

Bertrand Dubois